**Procès verbal de l’assemblée générale**

**portant modification des personnes en charge de l’administration de l’association**

Le 4/04/2019 à 14 heures,

Les membres de l’association se sont réunis en assemblée générale pour décider ce qu’il suit :

Modification des membres du conseil d’administration.

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L’assemblée générale désigne Monsieur Christian SCHOEN en qualité de Membre de la Direction Collégiale.

Le président de séance rappelle que l’assemblée générale Mme Evelyne REVELLAT est appelée à statuer sur l’ordre du jour suivant : Modification des personnes en charge de la direction de l’association.

Il est constaté par les membres présents que le quorum est atteint.

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer la direction. Il rappelle que conformément à l’article aux statuts, la direction est composée de 2 membres, élus par l’assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l’ajout d’un membre au bureau en tant Membre de direction collégiale.

Le conseil d’administration se compose comme suit :

* REVELLAT Evelyne, nationalité française

Adresse : 19 rue Camille Claudel 94350 Villiers sur Marne, profession : Sophrologue.

* LABESCAT Jacques, nationalité française

Adresse : 24 rue Franchetti 94360 Bry sur Marne, profession : Médecin.

* SCHOEN Christian, nationalité française

Adresse : 52 bis rue Denfert Rochereau 92100 Boulogne, profession : Médecin.

Tous pouvoirs sont donnés à Mme Evelyne REVELLAT, Présidente pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi.

Fait à Nogent sur Marne, le 4 avril 2019

Le Président